

# GUIDE D'UTILISATION

## Panneaux électroniques d'informations

Cognac sur l'Isle - Saint Jory de Chalais -Thiviers

## Présentation des panneaux

La Communauté de communes Périgord-Limousin, les communes de Cognac sur l'Isle, Saint-Jory de Chalais et Thiviers se sont associées afin de mettre en place des panneaux électroniques d'informations sur leur territoire.

4 panneaux électroniques d'informations sont implantés sur ces 3 communes. Ces panneaux répondent à un besoin croissant d'information émanant des collectivités, des associations, des établissements locaux et des organisateurs d'évènements.

## Objectifs

A travers la mise en place de ces 4 panneaux électroniques d'informations sur la Communauté de communes Périgord-Limousin, les objectifs prioritaires de ce projet sont de :

- Renforcer la communication des associations, organismes et établissements locaux, des communes et de la Communauté de communes Périgord-Limousin à destination des habitants et touristes
- Permettre à ces structures de communiquer de façon moderne et dynamique
- Permettre aux habitants d'être informés de l'actualité de ces structures

## Qui peut utiliser ces messages?

- Les associations
- Les organismes et établissements publics ou parapublics
- Les communes
- La Communauté de communes Périgord Limousin
- Les entreprises pour leurs offres d'emplois

# Diffusion des messages

Un même message pourra être diffusé simultanément sur un ou plusieurs panneau(x).

Les messages défileront de manière alternée tous les jours, de 6h à 22h00. La durée d'affichage du message dépendra du nombre de messages diffusés sur la même période.

## Quel type de messages pouvez-vous diffuser ?

### Les messages acceptés

- Actualités, actions, initiatives et évènements d'associations
- Actualités, actions, initiatives et évènements d'organismes et établissements publics ou parapublics
- Actualités, actions, initiatives et évènements des communes, de la Communauté de communes Périgord-Limousin et de la préfecture de la Dordogne
- Offres d'emplois

### Les messages non autorisés

- Les messages d'ordre privé
- Les messages de nature commerciale ou publicitaire
- Les messages à caractère politique ou syndicaliste
- Les messages d'ordre religieux
- Toute forme d'expression incompatible avec les valeurs de la République Française, contraires aux bonnes mœurs et susceptibles de porter un trouble à l'ordre public.

## Localisation et type de panneaux

- 1 panneau monochrome de dimension 168 x 171 x 12 (LxHxP) installé sur le mur de la mairie de Cognac sur l'Isle



- 1 panneau monochrome de dimension 168 x 140 x 12 (LxHxP) installé sur le mur de la salle des fêtes de Saint-Jory-de-Chalais



- 1 panneau couleur de dimension 168 x 171 x 12 (LxHxP) installé place de la Libération à Thiviers, face au supermarché LEADER PRICE



- 1 panneau monochrome de dimension 168 x 171 x 12 (LxHxP) installé sur la façade de l'Office de Tourisme à Thiviers



# Quelle est la marche à suivre pour diffuser vos messages ?

## 1 / Remplir votre demande de diffusion d'un message sur Internet :

Tout annonceur qui souhaite diffuser un message sur un ou plusieurs panneaux d'informations électroniques devra remplir le formulaire accessible sur le site Internet : [www.perigord-limousin](http://www.perigord-limousin). Rubrique Nos services au quotidien / Information Communication / panneaux lumineux .

## 2 / Adresser votre demande au service

**communication** de la Communauté de Communes Périgord-Limousin.

Le formulaire une fois complété sera automatiquement envoyé à la Communauté de communes Périgord-Limousin

Le formulaire comprend les éléments suivants :

- **La raison sociale** de la structure qui souhaite diffuser le message
- **Le type de structure** : association, organisme ou établissement public ou parapublic, commune, Communauté de communes Périgord-Limousin, entreprise
- **L'adresse** complète de la structure demandeuse
- **Le prénom et le nom** de la personne qui émet la demande
- **Une adresse email et un numéro** de téléphone valides du demandeur
- **Le contenu du message** comprenant texte et image
- **La durée de diffusion** du message souhaitée (1 semaine, 2 semaines)
- **La période de diffusion** du message souhaitée (date de début et date de fin)
- **Le ou les panneau(x)** sur lequel (lesquels) le message sera diffusé : Cognac / Saint-Jory-de-Chalais / Thiviers

### 3 / Respecter les délais

Les demandes de diffusion de messages devront parvenir au moins 15 jours ouvrables avant la date souhaitée pour la première diffusion du message.

La date de la demande de diffusion correspond au jour au cours duquel l'annonceur saisit son formulaire en ligne sur le site [www.pays-thiberien.fr](http://www.pays-thiberien.fr)

### Quelques conseils pour rédiger votre message

Le message à diffuser ne devra pas dépasser 100 caractères maximum espaces compris.

Pour une diffusion efficace du message, il est conseillé d'être synthétique en précisant :

- Quoi ? L'objet du message
- Quand ? La date, l'heure et la durée de l'évènement
- Où ? Le lieu
- Qui ? L'organisateur

N'oubliez pas de nous fournir des visuels pour compléter votre annonce !

### Examen et validation des messages

Le service communication enverra un mail de confirmation de la réception de la demande dans lequel sera indiqué si la demande est validée ou non,

**Toute demande incomplète ou ne respectant pas la procédure décrite ci-dessus ne sera pas prise en compte.**

Pour des raisons de lisibilité, de pertinence et de cohérence, le service communication de la Communauté de communes Périgord-Limousin se réserve le droit de modifier les messages qui lui sont envoyés.

## Tarifs des messages

La Communauté de communes Périgord Limousin ainsi que les communes de Cognac-sur-l'Isle, Saint-Jory de Chalais et Thiviers ont établi une grille qui définit les tarifs de diffusion des messages des annonceurs.

Diffuseurs de messages	Communes de Thiviers, Cognac sur l'Isle, Saint-Jory de Chalais et communauté de communes Périgord-Limousin	Associations et autres organismes établis sur les communes de Thiviers, Cognac et Saint Jory de Chalais	Commune sans panneau, membre de l'EPCI + associations et autres organismes de l'EPCI hors Thiviers, Cognac et St-Jory	Commune sans panneau hors EPCI + Associations et autres organismes hors EPCI
Message unique diffusion hebdomadaire	<b>Gratuit</b>	1 <sup>er</sup> message gratuit. 5€/message à partir du 2 <sup>ème</sup> message.	15 €	20 €
Message unique diffusion sur 15 jours	<b>Gratuit</b>	1 <sup>er</sup> message gratuit 5€/message à partir du 2 <sup>ème</sup> message.	20 €	30 €
Forfait de 10 messages différents (diffusion hebdomadaire)	<b>Gratuit</b>	30 €	120 €	180 €
Forfait de 10 messages différents (diffusion sur 15 jours)	<b>Gratuit</b>	50 €	150 €	220 €

## Et pour payer, comment fait-on ?

La Communauté de communes Périgord-Limousin transmet aux communes de Thiviers, Saint-Jory de Chalais et Cognac sur l'Isle, le 5 de chaque mois, un état qui récapitule pour le mois écoulé, la liste des annonceurs ainsi que les caractéristiques de leurs messages diffusés.

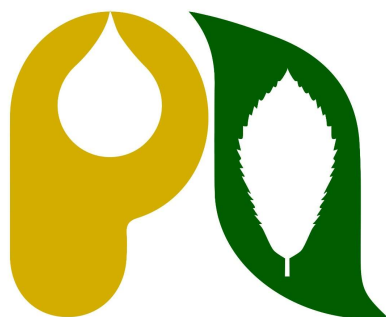
La commune de Thiviers est désignée comme commune porteuse. Cette commune facturera tous les mois à l'ensemble des annonceurs, les sommes dues correspondant à la diffusion de leurs messages.

A chaque fin d'année, la commune porteuse émettra un mandat comptable à destination des deux autres communes dont la somme correspondra à leur quote part respective de recettes à percevoir.

# Renseignements et contacts :

Communauté de Communes  
Périgord-Limousin

Quentin Lavaud  
05 53 62 28 22  
[contact@perigord-limousin.fr](mailto:contact@perigord-limousin.fr)



Communauté de communes  
**PERIGORD LIMOUSIN**